

Commune de
APACH

**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS
*INONDATIONS***

Elaboration

APPROBATION Décrets N° 56909 et 56910 du 10 septembre 1956

1ère révision

PRESCRIPTION A.P. du 9 juillet 2020

ENQUETE PUBLIQUE du 26 février au 29 mars inclus

APPROBATION A.P. du

(3/3) Vu pour être annexé à l'arrêté N°2022-12-SRECC-UPR du 7 juin 2022

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Olivier DELCAYROU

LEGENDE

R

ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE
ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES

→ INCONSTRUCTIBLE

O1

ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
Hauteurs d'eau supérieures à 1 mètre

→ INCONSTRUCTIBLE

O

ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
Hauteurs d'eau inférieures à 1 mètre

→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS

XXX.XX Cote de référence = cote crue centennale + 0.30 cm (PGRI)

0 100 200 300 400 500m

